1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

MEMOIRE

Au soutien de la Requête des Habitans du Bas-Canada à S. A. R. le Prince Regent,

Humblement soumis à la considération de Milord Bathurst, Ministre d'Etat pour les Colonies.

NOUS regardons notre Constitution actuelle comme celle qui est la plus capable de faire notre bonheur, et notre plus grand désir seroit d'en pouvoir jouir suivant l'intention de Sa Majesté et de son Parlement ; mais malheureusement la manière dont elle a été administrée jusqu'ici lui donne un effet bien opposé à cette intention.

Ce mauvais effet est une suite de la manière dont se sont formés les partis dans cette Province.

Lorsque notre Constitution nous a été donnée, les anciens Sujets (dénommés *Anglois* dans le Pays, de quelques nations qu'ils soient) étoient en possession des places du Gouvernement. Si quelques Canadiens y étoient admis, c'étoit sur leur recommandation, et ils étoient choisis du nombre de ceux qui leur étoient dévoués.

Depuis la Constitution, les choses ont continué sur le même pied, les anciens Sujets ont continué d'être en possession des places et sont devenus le parti du Gouvernement ; le canal des recommandations est continué le même, et il n'a été admis aux places, comme auparavant, que quelques Canadiens dont le dévouement étoit connu. Comme les Canadiens composent la masse du peuple, la majorité de la Chambre d'Assemblée s'est trouvée composée de Canadiens, et les Anglois avec quelques Canadiens dévoués ont formé la minorité, et comme les Canadiens de la Majorité, librement élus par le Peuple, ne se trouvoient pas avoir le dévouement nécessaire, ils n'ont pu avoir part aux places. Les Membres qui ont été faits Conseillers Exécutifs ont été pris dans la minorité ; le parti du Gouvernement s'est trouvé lié avec la minorité de la Chambre d'Assemblée, et la majorité, c'est-à-dire la Chambre d'Assemblée elle-même, à laquel-

le est attachée la masse du Peuple, regardée comme un corps étranger, à peine reconnue du Gouvernement et des autres branches de la Législature, a été laissée dans l'opposition comme destinée à être menée par la force; et effectivement les gens du parti Anglois qui avoient manqué de succès dans les efforts qu'ils avoient faits pour que la Constitution leur fut donnée à eux seuls, et que les Canadiens n'y eussent aucune part, se trouvèrent, étant devenus le parti du Gouvernement, avec un moyen d'empêcher les Canadiens d'en jouir autrement qu'ils ne le vouloient eux-mêmes.

A chaque fois que les Canadiens ont voulu proposer quelque chose qui n'étoit pas conforme aux idées de ce parti, ils se sont trouvés en opposition avec le Gouvernement, et ont été traités de mauvais Sujets et de gens opposés au Gouvernement. Le Gouvernement n'a aucune communication avec la majorité de l'Assemblée que par le moyen des Conseillers et gens en place de la minorité. qui étant rivaux de la majorité, sont peu propres à la bien représenter. Il est en leur pouvoir de faire telles représentations que bon leur semble de ses mesures, de ses sentimens, et de ses intentions, et n'étant point de la majorité, ils sont plutôt comme des espions employés par le Gouvernement, pour épier cette majorité que comme les membres par lesquels un Corps communique régulièrement avec son Gouvernement. Les plans et projets du Gouvernement sont préparés par les Conseillers de la minorité avec les autres Conseillers, sans la participation des Membres de la majorité, et sont ensuite apportés à la Chambre pour être passés par la majorité; et la majorité n'a alors d'autre alternative que de les passer ou de se trouver en opposition avec la minorité, c'est-à-dire avec le Gouvernement, et d'être traités comme on traiteroit des rebelles au Gouvernement. Le style des gens du Gouvernement, avec des talens le plus souvent assez médiocres, et n'ayant qu'un lustre et un mérite qui leur est étranger, peut facilement être imaginé. Les divisions de la Chambre d'Assemblée deviennent nationales; les Anglois d'un côté formant la minorité à laquelle est lié le Gouvernement, et les Canadiens de l'autre formant la majorité à laquelle est attachée la masse du peuple; la chaleur de ces divisions nationales passe de la Chambre d'Assemblée dans le Peuple, tout le Pays se trouve divisé en deux partis; le parti Anglois du Gouvernement d'un côté, et la masse du Peuple de l'autre. Cette apparence des Canadiens Catholiques François en opposition avec leur Gouvernement, augmente continuellement contre eux les préjugés de la partie vulgaire du parti Anglois, qui les traite de bonne foi de la manière la plus révoltante pour un peuple qui se sent loyal; et ainsi plus les Canadiens veulent jouir de leur Constitution, plus ils donnent matière au prétexte sur lequel le parti Anglois fonde son intérêt comme parti, savoir celui du peu de confiance qu'on doit avoir dans les Canadiens.

Les Gouverneurs qui ne connoissent les Canadiens que par les gens du parti Anglois qui sont dans les emplois du Gouvernement, sont frappés de les voir continuellement opposés au Gouvernement et aux Anglois, et ne peuvent s'empêcher de contracter bientôt les mêmes préjugés qu'eux, qu'ils font sans doute passer au Gouvernement de la Mère-Patrie; de sorte que l'effet naturel de l'exercice de la Constitution par les Canadiens est d'enflammer la division entre les Anglois et eux, de les faire regarder ici comme de mauvais sujets toujours opposés à leur Gouvernement et aux Anglois, et de donner une mauvaise idée d'eux au Gouvernement de Sa Majesté en Angleterre.

A chaque fois que les Canadiens, encouragés par l'idée de leur Constitution, ont essayé d'en jouir, ils ont été terrassés, comme opposés au Gouvernement; ils ont encore le cœur brisé des traitemens qu'ils ont éprouvés sous l'administration du Gouverneur précédent. Il leur semble être les jouets d'une contradiction étrange, comme si d'un côté une Constitution leur eût été donnée, sans doute pour en jouir, et que de l'autre il eût été placé un Gouvernement

exprès pour les en empêcher; ou au moins pour empêcher qu'ils ne puissent le faire, sans paroître mauvais Sujets. Ils sont plus mal que s'ils eussent été privés d'avoir part à la Constitution, et qu'elle eût été donnée aux anciens Sujets seuls : car ils ne seroient pas plus privés d'en jouir, et elle ne seroit pas un moyen de les rendre odieux à la Mère-Patrie.

Il leur paroît impossible que l'Administration soit placée dans les mains d'un parti qui les regarde comme leurs rivaux, sans que l'effet direct soit de les tenir continuellement, et comme exprès, en opposition avec leur Gouvernement. Ce parti a intérêt de les faire passer pour déloyaux ; il a intérêt de les gouverner de manière à les faire paroître tels ; de manière même à les rendre tels pour qu'ils le paroissent.

L'effet d'une telle Administration qui tient continuellement le peuple en opposition avec son Gouvernement ne peut être que bien mauvais.

L'Administration elle-même ne peut être propre à attacher le Peuple au Gouvernement; elle paroît au contraire celle qui seroit la plus propre à faire du Peuple le plus loyal un peuple de mauvais Sujets.

Les maximes sur lesquels ce parti soutient son intérêt corrompent les idées avantageuses que les Canadiens ont de leur Constitution, et tendent à la leur faire paroître sous un jour sombre et odieux.

D'après ces maximes les intérêts du Gouvernement seroient regardés comme opposés à ceux du Pays; les Canadiens comme moins attachés aux intérêts de la Mère-Patrie parcequ'ils sont plus attachés à leur Pays, et les gens du parti Anglois comme les seuls à qui les intérêts du Gouvernement de Sa Majesté puissent être confiés, parce qu'ils ont moins d'affection pour le Pays. Cette Colonie seroit regardée plutôt comme une proie qu'on a besoin de tenir par force, que comme une dépendance de l'Empire, qui lui est attachée par son propre bonheur, comme les autres parties.

Ce n'est pas l'intention de la Mère-Patrie que tout soit sacrifié dans le Pays, pour que les places soient données à un parti plutot qu'à un autre ; et cependant il se trouve que tout a été sacrifié pour que les places fussent données à ce parti. C'est pour que toutes les places de Conseillers fussent données à ce parti qu'aucun des Membres de la majorité de l'Assemblée, pas même l'Orateur, n'a pu être Conseiller ; ce qui est la cause de tout le désordre qui paroît dans l'exercice de notre Constitution. Nos lois de propriété sont tombées dans l'oubli pour que nous eussions sur le Banc des Juges de ce parti qui les ignoroient. Il y a un Juge en Chef et deux Juges puînés pour juger les actions *for Goods sold and delivered,* et quelques autres actions mercantiles, et il n'y a qu'un Juge Canadien pour toutes les lois qui assurent les propriétés des Sujets Canadiens de Sa Majesté. Nos règles et nos formes de procéder sont tombées dans l'oubli pour avoir sur le banc des Juges de ce Parti qui les ignoroient ; le défaut d'expérience qui ne se doute jamais des difficultés, a suggéré aux Juges qui se trouvoient dans la Législature, (l'ancien Conseil Législatif,) d'en créer de nouvelles pour n'avoir pas la peine d'apprendre les anciennes. Les nouvelles se sont trouvées imparfaites ; il a fallu en faire de nouvelles encore, qui se sont encore trouvées imparfaites ; il a fallu enfin abandonner aux Cours de Justice le pouvoir d'en faire à discrétion, et ainsi elles ont toujours été dans une fluctuation continuelle, par le besoin de les changer continuellement ; toujours nouvelles, toujours sujettes à interprétations , à des cas imprévus, à être enfreintes lorsqu'il étoit trouvé équitable de les enfreindre ; et l'administration de la justice a été arbitraire faute de règles certaines et connues pour la procédure ; et tout remède est impossible, soit qu'on s'adresse à la Législature ou à l'Exécutif, parce que par une suite du mal dont nous nous plaignons, et pour

avoir par-tout les gens de ce parti, qui ne peuvent suffire à tout, les Juges sont dans les Conseils Législatif et Exécutif.

La défense de la Province ne peut être que considérablement affoiblie par l'existence des partis tel qu'ils sont dans le Pays. Un Gouverneur ne peut avoir pour lui le parti Anglois, le parti du Gouvernement, sans adopter toutes ses idées, ses préjugés et ses plans contre les Canadiens ; il ne peut se rendre les Canadiens tant soit peu favorables sans exciter contre lui la haine de tout ce parti si puissant par ses clameurs, qui corrompent tout dans le Pays, et par ses communications en Angleterre, qui font paroître continuellement précaire et incertain le sort de ceux contre qui ils se plaignent. Il y aura bien peu de Gouverneurs qui auront assez de talens pour lutter contre tant de désavantages et une vertu assez sublime pour faire ce qu'ils croiront de leur devoir pour le plus grand intérêt de la Mère-Patrie, au risque de succomber sous les rapports faits contre eux auprès du Gouvernement de la Mère-Patrie, et de paroître l'avoir mal servi ; tandis qu'il seroit si facile de suivre la méthode qui procureroit des applaudissemens et des rapports favorables, en donnant pour excuse le peu de confiance qu'il y a à placer dans les Canadiens.

Les Canadiens formant la principale population du Pays, et celle dont le Gouvernement peut tirer quelque ressource dans le besoin, il seroit juste qu'ils eussent le moyen d'être connus par eux-mêmes, et qu'il ne fût pas abandonné au parti qui leur est opposé, quelque respectable qu'il soit, de les représenter sous les couleurs que bon lui semble. Tous les Conseillers et gens en places qui sont appellés près du Gouverneur, étant de ce parti, le Gouverneur n'a aucun moyen de connoître les Canadiens que par eux. Si un Gouverneur a voulu être juste et entendre les deux partis, il a été obligé de le faire comme à la dérobée par des moyens irréguliers, et n'a pu le faire sans avoir l'air de négliger les conseils qui lui étoient donnés par les Conseillers et Officiers du Gouvernement, pour se conduire par des conseils obtenus çà et là des particuliers, et sans exciter par là, avec quelque apparence de plausibilité, la jalousie et la haine des premiers et de tout le parti.

S'il est juste que les Gouverneurs connoissent les deux partis, et qu'ils ne reçoivent point les accusations contre les habitans du Pays sans les entendre, il est juste que ces derniers aient aussi un moyen régulier d'être entendus par des Conseillers et gens en places pris d'entr'eux, et que ces Conseillers ne soient pas nommés d'après les recommandations qui passent par le canal ordinaire.

La Chambre d'Assemblée offre un moyen d'en obtenir, d'une manière régulière, sans que ce soit sur les recommandations de ceux du parti Anglois. Si le Gouverneur avoit le pouvoir d'appeller au conseil les principaux Membres de la majorité de la Chambre d'Assemblée, il auroit par là un moyen d'entendre les deux partis, et de n'être point obligé de ne connoître l'un que par les informations reçues de l'aure, il ne seroit plus privé des connoissances et des conseils qu'il pourroit tirer des anciens habitans du Pays, et nécessité de n'écouter que ceux qui viennent du parti opposé, qui n'est pas celui où il y a le plus de connoissances du Pays, ni le plus d'intérêts conformes à ceux du Pays.

Après avoir entendu les deux partis, il seroit plus en état de se décider sur les mesures qu'il a à prendre et de transmettre des informations justes en Angleterre.

Il ne seroit pas obligé de suivre les conseils donnés quand il ne les trouveroit pas justes, il auroit seulement l'avantage d'en pouvoir profiter lorsqu'ils le seroient. Il ne seroit pas exposé à se trouver si souvent en opposition avec la Chambre d'Assemblée. Il y auroit un lieu où les deux partis pourroient s'entendre et se concilier sur leurs plans et leurs projets, et bien des oppositions inutiles qui ne viennent que de ce que les projets ont été concertés séparément, et de ce que l'amour propre de ceux qui les ont faits se trouve engagé à les soutenir, seroient ôtées ; il

n'y auroit plus de moyen d'indisposer le Gouvernement, tant ici qu'en Angleterre, contre la masse du peuple du Pays. Le peuple se lieroit plus avec le Gouvernement. Le Gouvernement, qu'il ne regarderoit plus comme composé de gens qui sont remplis de préjugés contre lui, et qui lui sont toujours opposés, lui inspireroit plus de confiance et de respect. Il n'arriveroit plus que des plans seroient appuyés par le Gouverneur après que les débats en auroient fait appercevoir les erreurs d'une manière palpable, à la face de tout le public; il n'arriveroit plus qu'on verroit les Gouverneurs s'appuyer de bonne foi sur des raisons données par la minorité dans l'Assemblée, et dont tout le foible auroit été montré dans les débats. L'amour propre blessé d'un Conseiller de la minorité n'auroit plus d'intérêt de faire reparoître, appuyé du Gouverneur, un principe ou une mesure dont l'absurdité auroit été publiquement découverte. La partialité des communications entre l'Assemblée et le Gouvernement par le moyen d'un Conseiller attaché à la minorite, dont l'amour propre est intéressé à faire valoir le parti qu'il a pris, souvent au hazard, ou par esprit de rivalité sur une question imprevue, et à atténuer et déguiser la force des raisons employées contre lui, cesseroit d'être une source de mésintelligences entre le Gouvernement, et la Chambre d'Assemblée. La sensibilité des Membres de l'Assemblée ne seroit pas si souvent blessée par l'apparence de partialité du Gouvernement pour un Membre de la minorité contre toute l'Assemblée, et cette branche de la Législature ne seroit pas ramenée si souvent au sentiment de sa propre dégradation en se voyant jugée et souvent injuriée sur le rapport intéressé d'un des Membres de la minorité, et exposée à l'insolence irritée d'un de ces Membres soutenu par le Gouvernement dans les vains efforts qu'il fait contre elle. Et enfin le moyen d'influence du Gouvernement sur la Chambre d'Assemblee ne seroit plus par des insinuations malignes, des injures et des menaces qui rebutent, et qui jette le feu de la discorde entre les deux partis, dans l'Assemblée, d'où il passe au dehors. S'il étoit possible qu'un nombre de place de Conseillers ou d'autres places d'honneur et de profit fût accordé à ceux qui ont le plus d'influence sur la majorité de la Chambre d'Assemblée, qu'elles dépendissent entièrement de leur succès à s'y maintenir, et qu'il fût bien certain et bien connu qu'il n'y auroit aucun autre moyen de les obtenir, il y a lieu de présumer que les deux partis se réuniroient bien vîte dans la Chambre d'Assemblée, que cette division nationale si contraire au but du Gouvernement disparoîtroit tant dans l'Assemblée qu'au dehors, et que cette apparence honteuse d'opposition entre les Canadiens et leur Gouvernement, qui flétrit le peuple du Pays et le fait paroître sous les couleurs odieuses si peu méritées, d'un peuple de rebelles, cesseroit de gâter une des plus belles dépendances de l'Empire dans l'Amérique. Les idées que ceux du parti Anglois s'efforcent d'entretenir que les Canadiens sont moins propres à remplir des offices de confiance parce qu'il sont trop intéressés pour leur Pays, et qu'ils ont moins d'intérêt et d'affection pour la Mère Patrie, sont peu justes. Un Canadien est plus attaché à son Pays qu'à toute autre partie de l'Empire, comme un Ecossois est plus attaché à l'Ecosse, comme un Anglois est plus attaché à l'Angleterre, il n'en est pas pour cela moins capable d'occuper des offices de confiance dans son Pays. L'honneur ou même le risque de perdre sa place n'influera pas moins sur lui que sur un autre en supposant le faux principe de la différence entre les intérêts de la Mère-Patrie et ceux du Pays. Un ancien sujet doit être, il est vrai, plus attaché à l'Empire; mais aussi il a moins d'aversion pour le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis, et si tout est mis en calcul il en résultera qu'un Canadien est beaucoup plus fortement attaché aux intérêts de la Mère-Patrie relativement à la conservation de ce Pays. Les Canadiens incapables de se protéger eux-mêmes n'ont point d'autres ressources que dans la protection de la Mère-Patrie. Ce Pays une fois perdu, ils n'ont plus de Patrie où ils puissent tourner les yeux ; un Anglois a encore sa Patrie. Si le Canada passe sous la domination des Etats-Unis, leur population sera submergée par celle des Etats-Unis, et ils deviendront nuls, sans aucune influence dans leur Gouvernement; incapables de se protéger, de protéger leur religion, qui ne fera que les rendre odieux à toutes les autres sectes qui abondent dans les Etats-Unis, et qui, quoique tolérantes entr'elles, s'accordent toutes à détester la leur.

Tous les pères de famille attachés à leur religion ne peuvent penser qu'avec horreur à laisser en mourant leurs enfans sous une pareille domination. Tant que le Pays demeurera sous l'Empire Britannique, ils n'ont pas les mêmes dangers à craindre ; ils n'ont pas à appréhender qu'une population ennemie de leur religion émigre des domaines de la Mère- Patrie, ils ont espérance que leur population sera toujours la plus considérable du Pays, et qu'avec une Constitution telle que leur a accordée la Mère- Patrie, ils auront le moyen de conserver leur religion, et tout ce qu'il leur est cher, pourvû que la Mère Patrie veuille bien les laisser jouir de cette Constitution, sans qu'elle serve à les rendre odieux, et pourvû que l'encouragement donné à la population Américaine dans ce Pays par l'administration du parti Anglois cesse d'amener le mal qu'ils ont à craindre.

Ceux du parti Anglois sont opposés à leurs intérêts, en ce qu'ayant beaucoup plus d'affinité avec les Américains qu'avec les Canadiens, par leurs mœurs, leur religion, leur langage, ils encouragent la population Américaine ici comme un moyen de se débarrasser des Canadiens qu'ils regardent toujours comme une population étrangère, comme une population Françoise, Catholique, avec les mêmes préjugés que la classe du peuple dans la Mère-Patrie a contre les François et les Catholiques, ils ne peuvent s'empêcher de se regarder comme dans un Pays étranger, dans une Province où la population Canadienne, (Françoise) domine ; une colonie peuplée d'Américains leur paroît plus une colonie Angloise, et ils ne s'y regarderoient pas autant comme dans un Pays étranger. Ces effets sont encore augmentés par la circonstance que la plus grande partie peut-être des Officiers du Gouvernement sont devenus personnellement intéressés à l'introduction de la population Américaine dans ce Pays par les concessions des terres de la Couronne, qui leur ont été accordées, dans le voisinage des Etats-Unis ; ainsi le parti Anglois est opposé au parti Canadien justement sur le point qui touche à sa vie et à son existence comme peuple. La seule chose qui reste aux Canadiens dans leur situation actuelle, est l'espoir qu'ils ont que la Mère-Patrie trouvera enfin que leurs intérêts concourent avec les siens pour la conservation du Pays, que l'engloutissement de la population Canadienne par la population Américaine sera l'engloutissement de la domination de la Mère-Patrie sur le Pays, et que la perte de la vie politique des Canadiens comme peuple naissant, sera aussi la perte de la vie politique de tout le Pays, comme Colonie Britannique. Ils espèrent que ces choses seront apperçues de la Mère-Patrie, et qu'on y concevra une assez bonne opinion de leur intérêt, sinon de leur fidélité, pour les juger dignes de jouir de leur Constitution en commun avec les autres Sujets de Sa Majesté sans aucune distinction, et s'ils n'ont pas ce bonheur, ils se voyent par leur situation actuelle destinés à devenir aux yeux de la Mère-Patrie un peuple odieux et continuellement soupçonnés, en attendant qu'ils soient engloutis dans le gouffre qui les attend.

Nous supplions Votre Seigneurie d'être persuadée que les Sujets Canadiens de Sa Majesté sont de vrais et fidèles sujets : ils ont déjà sous les armes de Sa Majesté conservé leur Pays dans un tems où les autres sujets de Sa Majesté leur cedèrent en fidélité, ils sont encore actuellemement sous les armes de Sa Majeste pour le defendre ; si leurs foibles efforts peuvent être un témoignage suffisant de leur fidélité, ils espérent que Son Altesse Royale voudra bien prendre leur situation en considération, et leur accordera tel remède qu'elle jugera convenable.